



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 2 septembre 2025 à 19h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire invite les jeunes qui ont travaillé au camp de jour à Ste-Clotilde pour leur remettre une bourse de 800\$ de Programme Trio Desjardins. Anaïs Boutin et Allan Page.

2025-09-067

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 août 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2025
 - 4.2 - Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Appui de dénonciation au Gouvernement du Québec
 - 5.2 - Offre de service SPAD
 - 5.3 - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés - Appel de projet
- 6 - VOIRIE
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-09-068 3.1 - Séance ordinaire du 5 août 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2025 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2025-09-069 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2025

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 3^e du mois de septembre 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

2025-09-070 4.2 - Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif période se terminant le 31 août 2025.

5 - LÉGISLATION

2025-09-071 5.1 - Appui de dénonciation au Gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des

budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Charles Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE

2025-09-072

5.2 - Offre de service SPAD

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'accepter l'offre de service pour la gestion du contrôle animalier.

L'offre est d'une durée de 5 ans, débutant l'année 2026:5,10\$ à 2030:6,50\$ par citoyens.

ADOPTÉE

2025-09-073

5.3 - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés - Appel de projets

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS - APPEL DE PROJET

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés a été soumis à la Municipalité de Sainte-Séraphine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la pleine participation des aînées à la société;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont à cœur d'améliorer les services auprès de ses citoyens vieillissants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Charles Martin, et résolu

QUE Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée comme agent autorisée pour signer le formulaire de demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Et le conseil s'engage également à absorber le dépassement des frais de 25 000\$, si tel est le cas lors de la reddition de compte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires de poursuivre l'entente d'inspection régionale avec la MRC d'Arthabaska.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: L'activité des tires a été un succès en inscriptions et de visiteurs, à l'an prochain.

Comité secteur des Cypres:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 10 et terminée à 19 h 13.

2025-09-074

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 13, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière